

Commune de ROQUELAURE

Servitudes d'Utilité Publiques
Mise à jour du 02/08/2018
échelle 1/7 500

CODE	INTITULE	SYMBOLE
A5	Servitude de passage pour la canalisation d'eau entre le lieu de prélèvement et la station de traitement	
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : -- inscrits	
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	
EL2	Plan de Surfaces Submersibles	
PM1	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles -- retrait gonflement des argiles	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	
T1	Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodrômes civils et militaires)	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	

Autres contraintes

PEB	Plan d'Exposition aux Bruits de l'aérodrome d'AUCH-GERS arrêté n° 2014-352-001 du 18/12/2014 http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Brut/Plans-d-exposition-au-bruit-PEB-des-aerodromes	
-----	--	--

